

Déclaration de la KOVOS

concernant le rapport sur le projet pilote sur l'histoire des abus sexuels dans l'environnement de l'Église catholique romaine en Suisse depuis le milieu du XXe siècle

Embargo: 12 septembre 2023, 09 h 30

« Car il n'est rien de caché qui ne doive être découvert, rien de secret qui ne doive être mis au jour ».

Bible : Marc 4,22

Les exemples de cas détaillés dans le rapport sont un exposé accablant de la manière dont les abus de pouvoir, les manipulations spirituelles et les agressions sexuelles ont eu lieu. De plus, les personnes concernées ont été profondément blessées et traumatisées par la méfiance et l'absence de considération, par les vaines promesses, les manœuvres dilatoires et la dissimulation. Les responsables ecclésiastiques n'ont pas voulu prendre conscience de la gravité de la situation et ont parfois réagi de manière totalement inappropriée, en faisant fi de tout devoir de vigilance et en ne respectant même pas les dispositions pertinentes du droit ecclésiastique. En tant que représentants des ordres et des communautés religieuses, nous devons assumer cette responsabilité. Il n'y a pas d'excuse, ni pour les crimes des auteurs – et parfois des auteures –, ni pour les actions des dissimulateurs. Nous devons vivre avec cette culpabilité et nous voulons nous engager pour que cela ne se reproduise plus.

Il est évident que les instituts religieux et les communautés religieuses font partie du problème. Et ce, sous plusieurs aspects : les membres d'un ordre religieux, en particulier les prêtres, étaient très nombreux à exercer des activités pastorales. Une grande confiance leur a été accordée. Les auteurs parmi eux ont profité sans vergogne de cette confiance de mineur·e·s et d'adultes et de leur position religieuse particulière pour commettre toutes sortes de délits sexuels. Il apparaît de plus en plus clairement que certaines formes dévoyées de la vie religieuse ont constitué le terreau de nombreuses formes de transgression des limites, de manipulation, de violence psychologique et d'abus. Enfin, dans les écoles et les foyers dirigés par des communautés religieuses, des agressions ont également été commises par des dirigeant·e·s, des enseignant·e·s et des employé·e·s, mais aussi par des élèves envers d'autres élèves.

Le rapport évoque notamment les nombreuses institutions caritatives et sociales qui, jusque dans la seconde moitié du XXe siècle, étaient placées sous la responsabilité d'organismes catholiques et dans lesquelles de nombreux religieux étaient également actifs. Dans le cas d'un foyer pour enfants en Suisse orientale, il est question de « mauvais traitements physiques très graves » dont se seraient rendues coupables certaines des sœurs. On constate que : « Les auteurs et auteures de ces actes n'ont pas été tenus de rendre des comptes, mais ont été défendus et couverts ». De plus, il faut partir du principe que « le nombre de cas non signalés est très élevé ».

Dans ce contexte, l'étude aborde un sujet délicat, à savoir la relation asymétrique qui caractérise depuis des siècles les relations entre les ordres féminins et masculins, en raison des pouvoirs officiels, hiérarchiques et spirituels attribués unilatéralement, qui supposent

l'ordination sacerdotale – ce qui signifie qu'ils sont réservés aux hommes. Selon l'étude, cela s'est traduit par le fait que, dans le contexte typiquement catholique, les religieuses maltraitées étaient elles-mêmes très souvent des victimes d'un système marqué par un idéal de pauvreté trop exigeant et par un ordre rigoureusement patriarcal. Lequel avait tendance à utiliser les religieuses comme main-d'œuvre bon marché et prête à se sacrifier, car elles pouvaient – selon la conviction de l'époque – particulièrement bien réaliser leur vocation religieuse dans une institution pour enfants. Sur la toile de fond des graves souffrances qui ont été en partie causées par de tels facteurs « typiquement catholiques », nombre de ces attentes et idéaux religieux doivent être remis en question de fond en comble et soumis à un examen critique. Des réformes substantielles au sein de l'Église sont attendues depuis longtemps et doivent être exigées de toute urgence. Un « assainissement du terrain » en profondeur est indispensable pour que de nouvelles choses puissent pousser. La KOVOS poursuivra activement ce débat.

La KOVOS lance un appel pressant à ses associations membres, aux instituts religieux, aux monastères, aux nouvelles communautés et aux mouvements spirituels, afin qu'ils collaborent loyalement et de manière coopérative à la poursuite des travaux de recherche, notamment en ce qui concerne l'accessibilité des archives et autres sources (rapports verbaux). Nous exhortons tous les religieux et toutes les religieuses de Suisse à soutenir les mesures annoncées aujourd'hui ainsi que les mesures de prévention existantes et à les mettre en œuvre dans leur domaine de responsabilité. Ainsi, et ainsi seulement, l'Église pourra devenir un lieu où chaque personne est accueillie, respectée et protégée dans sa dignité unique.

Abbé Peter von Sury
Délégué de la KOVOS